



# VALESE DES CDD

## STOP ! Ça a assez duré !

**Pole emploi, de par sa nature et son objet, a un devoir d'exemplarité vis à vis des collègues CDD mais aussi d'une manière plus globale, vis à vis de tous les collègues avec des contrats de travail précaires ou non. Il est plus que temps de le rappeler à la Direction !**

**METHODES CONTRE-PRODUCTIVES, INHUMAINES, ET NIANTE L'ABSOLUE NECESSITE DE RENFORCER LES EFFECTIFS**

### **CONTRE-PRODUCTIF POUR POLE EMPLOI**

Ces collègues en CDD après avoir été formés et tutorés, sont devenus opérationnels, et rompus aux délicats et complexes exercices de l'accueil, du placement ou de la liquidation, des tâches où l'expérience du salarié est prépondérante dans sa prise de décision. Les remplacer systématiquement va re-nécessiter un investissement en termes de temps d'apprentissage, d'acclimatation et d'intégration. Quelle perte de temps pour tout le monde (Rh, Dape, tuteur, collègues,...)

### **INHUMAIN**

Quel exemple donne-t-on aux autres entreprises et administrations? L'Établissement Public Administratif en charge du traitement, du placement et de l'indemnisation du chômage est l'un des premiers consommateurs de contrats précaires.

En rejetant tout simplement et toute inhumanité vers la case chômage, les mêmes personnes qui, la veille, conseillaient ou indemnisaient des demandeurs d'emploi ou d'autres précaires. Avec la seule consolation de pouvoir à nouveau postuler sur un poste dans SIRH mais encore à condition d'avoir été validé par la sacro-sainte MRS.

Quelle considération pour le travail fait par ces salariés ? Pour les sites qui les ont formés ?

Qui n'a jamais entendu parler de cette collègue en Lorraine à qui un contrat avait été promis de longue date, et qui la veille de la fin de son contrat s'est entendue dire que tout bien réfléchi, calculatrice en main, Pole Emploi ne la garderait finalement pas !??

Que dire de l'aberrant énième plan Sarkozy où les formés d'hier ne seront pas les recrues de demain !? Ainsi dans les 30 postes attribués à la Lorraine, aucune possibilité n'est offerte pour Cdiser les collègues aux contrats précaires déjà en place !

#### **NECESSITE ABSOLUE DE PERENNISER LES CDD**

La gestion « budgétaire » du chômage a les limites qu'on veut bien lui donner !

La qualité du service aux usagers devrait être la seule motivation de la Direction d'un Service Public.

Le traitement du chômage ne peut pas se faire « Calculatrice à ETP » (postes en Équivalent Temps Plein) en main à l'heure où les plans sociaux et les fermetures d'entreprise se multiplient dans la région (Arcelor-Mittal), et où le taux de chômage et surtout le taux de « sous-emploi » ne font qu'augmenter.

Il est temps que le « faire plus », « accompagner plus », « liquider plus », « prospecter plus », « décrocher plus » ... tout ça à effectifs constants cesse !

Il en va de la santé de tous les agents du réseau et des structures, encadrement y compris !

**Le SNU Pole Emploi appelle les agents à utiliser tous les moyens (grève, notamment rejoindre l'appel cgt à la grève du 20 Mars, pétition dans chaque site, expressions en réunions de service, ...) pour tenter de convaincre la Direction Régionale que les collègues en CDD sont bien plus à leurs yeux que de simples « variables d'ajustement » impersonnelles, interchangeables et remplaçables à merci mais aussi pour rappeler qu'elle doit se conformer au code du travail et à la Convention collective notamment sur les CDD de remplacement. C'est pour eux, mais aussi pour nous que nous devons agir !**

Déjà plusieurs collectifs d'agents lorrains ont manifesté leur volonté de réagir pour que leurs collègues en CDD soient maintenus en fonction : Épinal-Dutac (collègues en grève le 20 mars matin), Commercy (pétition remise en réunion de CE), Vandoeuvre (pétition envoyée au DR et DT), Nancy-Gentilly (pétition envoyée au DR et... dans ce dernier site notamment, une pétition signée des agents ainsi qu'une rencontre avec la Directeur Régional ont permis d'obtenir un calcul plus fin, plus objectif et certainement plus proche du droit du travail... des durées réelles de mois de contrat supplémentaires à proposer à une collègue. Ainsi celle-ci a pu obtenir 6 mois supplémentaires de contrat... ce qui n'est jamais négligeable en ces temps de pénurie d'offres d'emploi et le site de Nancy-Gentilly n'a pas perdu un poste et un agent pendant plusieurs mois !